



Décision n° CODEP-DEP-2017-044996 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 7 novembre 2017 portant modification des habilitations d'un organisme chargé du contrôle des équipements sous pression nucléaires ainsi que des équipements sous pression et des récipients à pression simples implantés dans le périmètre d'une installation nucléaire de base (Bureau Veritas Exploitation)

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment le chapitre VII du titre V de son livre V, le II de son article L. 593-33 et ses articles R. 557-4-1 et R. 557-4-2 ;

Vu la décision n° 2007-DC-0058 du 8 juin 2007 de l'Autorité de sûreté nucléaire portant sur l'agrément des organismes pour le contrôle des équipements sous pression nucléaires ;

Vu la décision n° CODEP-DEP-2016-049002 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 20 décembre 2016 portant habilitation d'un organisme chargé du contrôle des équipements sous pression nucléaires (Bureau Veritas Exploitation) ;

Vu la décision n° CODEP-DEP-2017-012962 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 29 mars 2017 portant habilitation d'un organisme dans le domaine des équipements sous pression et des récipients à pression simples implantés dans le périmètre d'une installation nucléaire de base (Bureau Veritas Exploitation) ;

Vu la lettre n° 1A 135 358 0629 0 du président de Bureau Veritas Exploitation le 25 septembre 2017 signifiant le changement de domiciliation de l'organisme Bureau Veritas Exploitation pour prise en compte dans la décision n° CODEP-DEP-2017-012962 du 29 mars 2017 ;

Vu la lettre n° 1 A 135 358 0636 8 du président de Bureau Veritas Exploitation le 25 septembre 2017 signifiant le changement de domiciliation de l'organisme Bureau Veritas Exploitation pour prise en compte dans la décision n° CODEP-DEP-2016-049002 du 20 décembre 2016 ;

Considérant que ces changements d'adresses n'ont pas d'incidence en ce qui concerne les activités de l'organisme Bureau Veritas Exploitation pour le contrôle des équipements sous pression nucléaires ainsi que des équipements sous pression et des récipients à pression simples implantés dans le périmètre d'une installation nucléaire de base ;

Considérant que les conditions de délivrance des habilitations de Bureau Veritas Exploitation sont réunies,

Décide :

Article 1^{er}

Au premier alinéa de l'article 1^{er} de la décision n° CODEP-DEP-2016-049002 du 20 décembre 2016 susvisée, les mots : « 66 Rue de Villiers à Levallois-Perret (92) » sont remplacés par les mots : « 8 cours du Triangle 92800 Puteaux ».

Article 2

Au premier alinéa de l'article 1^{er} de la décision n° CODEP-DEP-2017-012962 du 29 mars 2017 susvisée, les mots : « 66 rue de Villiers, 92300 Levallois Perret » sont remplacés par les mots : « 8 cours du Triangle 92800 Puteaux ».

Article 3

La présente décision peut être déférée à la juridiction administrative :

- par l'organisme Bureau Veritas Exploitation, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification,
- par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4

La présente décision prend effet immédiatement.

Article 5

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à Bureau Veritas Exploitation et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 7 novembre 2017.

**Pour le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,
et par délégation,
le directeur général adjoint**

signé par

Julien COLLET